



CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVROY

Séance du 24 juin 2025

Liste des délibérations prises lors de la séance

1. DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Le conseil municipal a approuvé le dossier final de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour un projet de construction de logement dans la rue Pasteur. Toute zone actuellement classée en UE est à présent en UBb.

2. DEBAT SUR LA PADD

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations affichées du PADD rédigé dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

3. CREATION DE POSTES TEMPORAIRES A L'ECOLE DE MUSIQUE

Le conseil municipal a créé 6 postes de professeurs de musique du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 avec des quotités de travail de 4 à 6 heures par semaine.

4. MONTANT DES BOURSES COMMUNALES ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le Conseil Municipal a reconduit les bourses communales, et a créé un nouveau critère pour les rouvroisins inscrits en classe escalade au collège Paul Langevin.

Les critères sont donc:

1. Être Rouvroisien,
2. Présenter la demande de subvention d'études entre le 1er septembre et le dernier jour du mois de février,
3. Être âgé de moins de 26 ans,
4. Suivre dans un établissement d'enseignement une formation initiale ou continue diplômante ou une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)
5. Si l'élève est en collège:

- suivre une spécialité ou une option qui n'est pas dispensée au collège Paul Langevin de Rouvroy,
 - suivre au collège Paul Langevin de Rouvroy la section sportive escalade
6. Si le niveau d'études est le même pour la troisième année consécutive, justifier le triplement,
 7. Si l'élève est salarié, percevoir un salaire mensuel inférieur au SMIC.

Les montants de la subvention d'études restent fixés à 130 € pour la filière technique et à 110 € pour la filière générale, elle est de 110 € pour les élèves de la section sport escalade du collège de Rouvroy

5. UTILISATION DE LA DSU EN 2024

Le Conseil Municipal a délibéré pour déterminer la liste des dépenses réalisées en fonctionnement ou en investissement avec la DSU 2024 de 2 817 672 €.

6. FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN – ELECTION MUNICIPALE 2026

Le Conseil Municipal a déterminé sa proposition de répartition des sièges au Conseil Communautaire après le renouvellement général des conseils municipaux :

	population municipale 2022 (au 1er janvier 2025)	Nombre de sièges Accord local
BOIS-BERNARD	833	1
CARVIN	17966	8
COURCELLES-LES-LENS	8015	4
COURRIERES	10160	5
DOURGES	6068	3
DROCOURT	2952	2
EVIN-MALMAISON	4657	2
HENIN-BEAUMONT	25764	11
LEFOREST	7120	4
LIBERCOURT	8047	4
MONTIGNY-EN-GOHELLE	9667	5
NOYELLES-GODAULT	5949	3
OIGNIES	10260	5
ROUVROY	8675	4
	126 133	61

7. CONVENTION MUTUALISATION DES TRANSPORTS PISCINE AVEC LE COLLEGE

Le Conseil Municipal a approuvé une convention entre le collège et la ville qui répartit les dépenses de chacun dans le cadre d'une mutualisation de transport d'élèves à la piscine de Vitry-en-Artois.

8. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 50 € à l'association L'ADATEEP, et une subvention de 1.737,60 € TTC à l'association Nord Pas-de-Calais Pologne en guise de remboursements des dépenses que cette association a réalisées pour le compte de la ville lors de l'accueil d'une délégation officielle de la ville Libiaz en Pologne.

9. CONVENTION PAYFIP AVEC LA DGFIP

Le Conseil Municipal a approuvé le concept de convention avec la DGFIP qui permet aux usagers de régler les dépenses relatives à des prestations ville de manière dématérialisée, par CB sur le site de la DGFIP ou par prélèvement SEPA.

10. RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le conseil municipal a délibéré pour avoir recours à un contrat d'apprentissage dans le service des espaces verts.

11. MOTION POUR L'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DU SMIC

Le conseil municipal a adopté une motion pour l'augmentation significative du SMIC à 2000 € nets par mois.

12. MOTION POUR SOUTENIR L'ELABORATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2025-2028 ENTRE L'ETAT ET LA CANSSM-FILIERIS

Le Conseil Municipal a adopté une motion pour demander au gouvernement d'autoriser immédiatement une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la CANSSM-Filiéris pour la période pluriannuelle 2025 – 2028, et de garantir les moyens budgétaires de fonctionnement et d'investissements pluriannuels permettant de garantir la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé en réponse aux besoins de nos populations.